

Gestion des remplaçants

- Lorsqu'un remplaçant possède sa propre CPS de remplaçant, il peut réaliser des FSE, des DRE, constituer des lots et des fichiers et les télétransmettre



Il est impératif

De suivre les étapes suivantes :

➤ Dans "outils-profils utilisateurs"
créez un **profil remplaçant** en
renseignant correctement :

➤ Le praticien remplacé

➤ Le n°ADELI du remplaçant



- Lors d'un prochain accès à LOGOSw
- Choisir le nom du praticien remplacé
- Introduire la CPS du remplaçant et en saisir le code
- Après lecture de la CPS apparaît une fenêtre proposant d'ouvrir une session de remplacement

Validez



- La fenêtre suivante présente alors les données de la session de remplacement en cours d'ouverture
- Validez
- Le remplaçant peut alors, au même titre que le praticien titulaire réaliser des FSE et des DRE , les mettre en lots, en fichiers et les télétransmettre

